



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 28 février 2024 à 20 heures** à la mairie.

- **VALIDATION CONTRAT ASSURANCE GROUPAMA**

Le 2 juin 2023, le cabinet PILLIOT avise la mairie par courriel que le contrat est résilié à compter du 31 décembre 2023 et non renouvelé. Le 21 décembre 2023, un mandat est signé pour charger le groupe PILLIOT de contacter le groupe, HDF assurances pour signer un contrat à compter du 1er janvier 2024.

Or rien n'est fait et au début février, après contact avec le cabinet PILLIOT, c'est pour cette raison, qu'en urgence GROUPAMA est contacté. Le 17 février 2024, GROUPAMA envoie une offre avec le montant de la prime à 4 966,04 € HT et 5 432,34 € TTC. Il est donc proposé de valider l'offre de GRPOUPAMA.

- **REVISION DUREE CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL**

Le 26 janvier 2023, le conseil avait validé la durée de travail de l'agent chargé du service à la cantine, du ménage à l'école et dans les autres bâtiments municipaux à 23 H / semaine. Le 31 mai 2023, le conseil avait validé la reconduction du contrat pour une durée d'un an à compter du 1er juin 2023.

Or, à la fin décembre 2023, il ressort que cet agent a effectué trop d'heures supplémentaires, il faut donc revoir la durée hebdomadaire du temps de travail. Il est donc validé de porter la durée du temps hebdomadaire de 23 à 25 H / semaine.

- **RYTHMES SCOLAIRES POUR 2024/2025**

La mairie a été destinataire d'un courrier en date du 4 décembre 2023 pour la préparation de l'année scolaire 2024-2025 émanant de l'Académie de RENNES, antenne de SAINT BRIEUC. Il est demandé si la commune veut garder les rythmes actuels soit semaine à 4 jours qui fait l'objet d'une dérogation ou revenir à 4 jours et demi comme cela était pratiqué lorsque les T.A.P. étaient en vigueur.

Les rythmes actuels soient 4 jours par semaine, en concordance avec le souhait du conseil d'école sont validés.

- **VITRIFICATION PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le conseil prend acte que le parquet de la Salle Polyvalente est de plus en plus difficile à entretenir, en effet il date de 2006. Le nettoyage devient contraignant pour l'agent municipal chargé de l'entretien. Pour cela, il serait nécessaire de le vitrifier.

Pour cette mission, les entreprises sont rares dans la région, une seule a répondu à la demande.

Il s'agit de l'entreprise ESSENTIEL PARQUET basée à NEANT SUR YVEL (56). Le montant des travaux s'élève à 6380,50 € HT et à 7656,60 € TTC. Ce devis est accepté.